



Mairie
de Kœnigsmacker
11 rue de l'Eglise
57970 KœNIGSMACKER
Tél : 03 82 59 89 10

PLAN LOCAL D'URBANISME

– 6.1 – SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



| | |
|--|------------|
| Révision générale du Plan Local d'Urbanisme Approuvée en DCM en date du | 18/07/2019 |
| Modification approuvée en date du | 18/10/2022 |

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal de Kœnigsmacker en date du 18/10/2022 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire

Pierre ZENNER

KOENIGSMACKER

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

| CODE | NOM OFFICIEL | TEXTES LEGISLATIFS | ACTE L'INSTITUANT | SERVICE RESPONSABLE |
|-----------|---|--|--|--|
| BoisForêt | Protection des bois et forêts soumis au régime forestier. | Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003. | Forêt communale de KOENIGSMACKER et forêt militaire. | Office National des Forêts (O.N.F.) Agence territoriale de METZ 1 rue Thomas Edison 57070 METZ |
| EL3 | Servitudes de halage et de marchepied. | Article L2131-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. | Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006. | Voies Navigables de France Direction Territoriale Nord Est Immeuble Skyline 169 rue de Newcastle CS 80062 54036 NANCY Cedex |
| EL7 | Servitudes d'alignement. | Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales) | RN 153 du P.K.9600 à 10400 approuvé le 29/04/1888. | Conseil Départemental de Moselle U.T.T. de THIONVILLE Espace Cormontaine 1 avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ |
| I4 | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne 400 KV N°1 CATTENOM - VIGY. Ligne 400 KV N°3 CATTENOM - VIGY. | RTE- Centre Développement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57070 METZ |

| CODE | NOM OFFICIEL | TEXTES LEGISLATIFS | ACTE L'INSTITUANT | SERVICE RESPONSABLE |
|------|---|---|--|---|
| I4 | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Réseau 20 KV. | ENEDIS-ERDF allée Philippe Lebon, BP 80428 57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX |
| PM1 | Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention des risques miniers (PPRM). | Loi n° 95-101 du 02.02.1995 et décret n° 95-1089 du 05.10.1995 qui abrogent l'article R.111.3 du Code de l'urbanisme (PPRNP). Loi du 30.03.1999 (PPRM). Articles L 562-1 et suivants du code de l'environnement. | P.P.R. inondations approuvé par A.P. du 07.04.1998. Ce dossier comporte un règlement, un rapport de présentation et un document graphique. | Direction Départementale des Territoires, S.R.E.C.C./Urbanisme et Prévention des Risques, 17, quai Paul Wiltzer, B.P. 31035, 57036 METZ CEDEX 01 |
| T1 | Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferrovi. | Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer. Article 6 du décret du 30.10.1935 modifié par la loi du 27.10.1942 (servitude de visibilité sur les voies publiques et les croisements à niveau). Notice explicative : pour le report au PLU des servitudes | Ligne THIONVILLE - APACH. | SNCF - Délégation territoriale Immobilière de REIMS 20 rue André Pingat CS 70004 51096 REIMS CEDEX |



Département de Moselle

COMMUNE DE KOENIGSMACKER

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Echelle 1 / 7500

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal de Koenigsmacker en date du 19/10/2022 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire
Pierre ZENNER

Cachet de la Mairie et signature du Maire :



| Révisé le : | Modifié le : | Mis à jour le : |
|-------------|--------------|-----------------|
| 15/12/90 | 06/10/80 | 21/01/16 |
| 23/02/01 | 16/03/83 | 18/10/2022 |
| 18/07/19 | 04/02/94 | 25/03/97 |
| | 29/11/13 | 06/05/98 |

« Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés »

Servitudes

- EL3 - Servitudes de halage et de marche-pied
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer

Servitudes non représentées sur ce plan

- EL7 - Servitudes d'alignement
- PPRI - Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques Inondations

Informations

- Protection des bois et forêts soumis au régime forestier

